

LE PRÉCURSEUR,

Journal Constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX.

16 francs pour 3 mois :

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du départem.^t du Rhône,

1 fr. de plus par trimestre.

Lyon, 31 mai.



Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

à LYON, rue St-Dominique, n° 40 ;
à PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n° 45.

Les troubles de la Vendée sont encore plus sérieux que ne l'annonçaient les nouvelles d'hier. Ce n'est plus de brigandage qu'il s'agit, c'est d'une révolte. Des bandes de 500 hommes parcourent le pays et se mettent en état de guerre ouverte avec les troupes et la garde nationale ; et ces bandes sont à quarante lieues de Paris !

Encore une fois, il serait absurde de supposer que ce puisse être là le commencement d'une révolution. Les carlistes sont loin de compte s'ils se le figurent ; mais c'est la guerre civile, et nous la devons à l'incroyable conduite du gouvernement.

La presse patriote, malgré l'alliance si notoire des républicains avec le carlisme, n'a certes pas à se reprocher de n'avoir point averti le pouvoir. De tous côtés les journaux indépendants ont réclamé, avec une énergie qui croissait avec le danger, contre les lâches ménagements dont on usait envers les légitimistes. — Quand des agents secondaires furent parvenus à mettre la main sur quelques-uns des principaux conspirateurs, et que le gouvernement, embarrassé de cette capture, favorisa, par de lourdes ruses, leur évasion ; quand on sut l'histoire de ces saut-conduits accordés aux plus redoutables chefs de bandes, ce fut parmi les libéraux un cri général d'étonnement et d'indignation. On ne concevait pas cette indulgence amicale pour des ennemis si déclarés, tandis que tout ce qui avait une couleur libérale était poursuivi à outrance, emprisonné, chargé d'amendes, assommé dans les rues par des sbires embrigadés, égorgé par les sergens de police.

Aujourd'hui nous comprenons mieux cette tolérance. Le gouvernement étant devenu une affaire de dynastie on substituait aux antipathies nationales les sympathies de famille ; on se souciait peu d'exposer la moitié de la France à toutes les horreurs de la guerre civile, pourvu que les parens d'Holly-Rood fussent convaincus qu'on n'avait contre eux aucune haine, qu'on les regardait toujours comme de bons cousins, bien moins hostiles que cette maudite race libérale contre laquelle la branche cadette avait à guerroyer tout comme la branche aînée.

Et puis les *républicains*, eux n'ont point de patrons à l'étranger. Quand on les assomme ou qu'on les éventre, les ambassadeurs applaudissent et assurent que c'est une manière de *réconcilier la révolution de 1830 avec l'Europe*, c'est-à-dire avec la sainte-alliance. Les nouveaux amis de la révolution de juillet ont affaire chez eux à la même canaille, et ils sont satisfaits et reconnaissans qu'on les aide à l'exterminer. — Mais quand il s'agit des carlistes, il en est tout autrement : les carlistes sont protégés par nos amis du dehors ; l'empereur de Russie et M. de Metternich leur portent la plus vive affection, et ils ne permettraient pas qu'on les traite avec une rudesse incivile. Il n'est pas une arrestation carliste, faite par le zèle maladroit des agents subalternes, qui n'excite la mauvaise humeur de leurs excellences les ambassadeurs et qui n'oblige à leur faire des excuses plus ou moins déguisées. — Vraiment ! l'Europe monarchique eût bien souffert que le sang d'un Cadoudal coulât sur l'échafaud ! qu'un Cadoudal fût emprisonné par de misérables révolutionnaires, trembleurs comme nous !

La conduite du gouvernement n'était donc pas le fait de son incapacité : l'inhabileté ne peut aller jusque-là. Sa conduite était dictée par la peur, comme celle qu'il a tenue en toute circonstance vis-à-vis de l'étranger.

Il ne faut pas s'étonner si un jeune prince, à qui son âge ne permet pas de comprendre cette lâcheté, a manifesté assez nettement le mépris qu'elle lui inspire. Nous trouvons cela tout naturel ; mais nous savons bien un lieu où la lettre du duc d'Orléans au commandant de la garde nationale de Nantes a été fortement blâmée comme un acte d'étourderie très-imprudent.

Le seul organe du parti bonapartiste, la *Révolution*, vient de tomber. Ceci nous semble un fait grave.

Les secours pécuniaires n'ont pas manqué à la *Révolution* de 1830. Plusieurs hommes connus et riches, entr'autres M. Lennox, plaçaient à fonds perdus dans cette entreprise des sommes considérables. Mais l'indifférence publique a rendu vains tous ces sacrifices : le système d'embauchage n'en est pas encore venu à enrôler des lecteurs.

La *Révolution* de 1830, soutenue par de puissans patrons, était rédigée par des écrivains courageux, qui faisaient une rude guerre au ministère Périer et affichaient avec une généreuse franchise leurs prétentions de dynastie napoléonienne. Mais remarquez l'impopularité de leur opinion : en dépit des attaques contre un système généralement détesté, en dépit d'un courage qui en France est toujours estimé si haut, ce journal n'a pas conquis de partisans.

Il avait encore et surtout un patronage illustre dans ce nom magique de Napoléon. Admirez le bon sens des masses qui

s'enthousiasment bien pour sa gloire mais non pour sa dynastie : le charme n'a pas opéré.

La partie est belle pour les radicaux : le champ de bataille où nous nous agitions avec le juste-milieu nous sourit, maintenant que nous avons balayé carlistes et bonapartistes.

Les carlistes ont prouvé leur impuissance d'action en juillet 1830 ; en mai 1832, les bonapartistes se sont retirés du monde, et leur retraite n'a pas de retentissement : tant leurs rangs sont épars ! tant les sympathies qui se ralliaient à eux sont faibles et moribondes ! Ce n'est pas avec une joie haineuse que nous prononçons le *De profundis* de ce parti : nous ne venons pas soulever les tombes et cracher sur les cadavres. Nous n'avons pas oublié tout ce que l'empire avait de glorieux et même de populaire : le prodigieux génie qui fut empereur de France et d'Europe, s'inquiétait aussi entre deux batailles des intérêts matériels de la grande nation. Il fut réellement l' élu du peuple. Mais le génie, qui marche seul, n'a pas de dynastie.

Les bonapartistes rendirent de grands services à la France aux premiers jours de la restauration. Sous l'empire nous avions désappris la politique : notre éducation constitutionnelle était à refaire. Dans l'ignorance de ce tems-là, la seule opposition possible fut le bonapartisme ; le seul cri de liberté, Napoléon.

Mais quand les théories gouvernementales furent étudiées et discutées de toutes parts, la génération nouvelle comprit qu'elle avait bien autre chose à faire que d'écrire un nom d'empereur ou de roi sur sa bannière ; que le règne des idées, c'est-à-dire des nations, était venu ; elle consentait bien à marcher avec un trône, et peu lui importait qu'il occupât ; mais elle ne voulait pas que ce trône fût placé au-dessus de sa tête. Elle voulait voir le roi face à face ; lorsqu'il tenta de s'élever, elle le jeta à terre.

Tels sont encore nos sentimens. Nous avons bien voulu consentir à laisser un duc se cacher derrière la souveraineté nationale ; mais ce ne sont pas des liens d'amour féodal, de fidélité chevaleresque qui nous attachent au roi : c'est le lien de la loi. Si une main étrangère le coupe, nous ne le renouons pas.

Eh bien ! au milieu d'une génération toute préoccupée d'égalité, de capacité personnelle et non héréditaire, venez donc jeter le nom d'un jeune homme que nous ne connaissons pas, et qui n'a d'autre titre que d'être venu au monde auprès du trône.

Je ne dis pas seulement ceci aux bonapartistes : bonapartistes, carlistes, juste-milieu, suivant moi, c'est tout un. Tous ils viennent se joindre et se confondre dans un amour entier pour une personne. Qu'importe la personne ? elle est différente, mais le système est le même. Nous n'avons pas contre un homme si haut placé de motif d'exclusion puisé dans sa nature ; nous en aurions dans ses rapports avec le peuple. En vérité il ne faudrait pas connaître la France pour s'imaginer que 32 millions d'hommes vont sacrifier leurs intérêts pour un dévouement personnel à une puissance, de quelque nom qu'elle soit décorée. Ce que nous voulons tous, hors quelques niais et quelques fripons, c'est la souveraineté du peuple : voilà toute notre religion politique. Après cela attachez à cette charte tel lambeau supplémentaire que vous voudrez.

Voilà pourquoi la *Révolution* de 1830 est tombée : c'est qu'elle subalternisait la nation à un homme, et que sa politique, au lieu de commencer par un principe, commençait par une dynastie. Le juste-milieu et les carlistes font de même. Nous ne savons pas, en vérité, pourquoi ils se querellent tant, unis qu'ils sont dans leur haine contre les principes, contre la nation. C'est une guerre simulée qu'il est bon de finir ; il faut que les *frères ennemis* s'embrassent. Quant à nous, nous n'avons qu'un sentiment et qu'une dénomination pour les royalistes des deux couleurs.

E. D.

Nous avons l'intention d'examiner plusieurs objections souvent reproduites dans les journaux du juste-milieu contre les institutions républicaines, la république ou tout autre régime qui s'éloignerait du système de l'aristocratie banquière. Mais nous lisons aujourd'hui dans le *National* un article qui rend notre travail inutile. — Cette feuille répond aux argumens que le *Journal des Débats*, le plus fort des organes du parti, avait cru devoir opposer aux idées professées par ce qu'il appelle les *républicains-doctrinaires*, ou ce que certaine coterie de Lyon nomme les *radicaux modernes*. — Nous invitons nos lecteurs à lire avec une attention particulière cette admirable réplique toute brillante de bon sens et de logique.

LA CONSTITUTION AMÉRICAINE EST UN EMPRUNT FAIT A LA FRANCE ET A L'ANGLETERRE.

On commence à distinguer, à ce qu'il paraît, deux espèces de républicains : la première, qui voudrait l'ordre, la liberté, la civilisation, les principes du gouvernement anglais, tels à peu près qu'ils ont été ré-

lisés en Amérique, en se combinant avec le principe français de la souveraineté du peuple ; la seconde, qui ne réverait qu'échafauds, proscriptions, pillage de la propriété, imitations de 93.

C'est un pas de fait que cette distinction, bien que nous ne la reger-dions pas comme très-fondée, et que nous soyons loin d'admettre qu'il y ait un parti républicain assez fou pour proposer comme modèle de gouvernement régulier le comité de salut public et la commune de Paris. Mais enfin, puisqu'il plaît au *Journal des Débats* de faire ces deux catégories, et de nous placer, à peu près seuls, dans la première, nous accepterons pour un moment la position. Peut-être demain aura-t-on oublié la distinction, et recommencera-t-on à nous dire que tout homme qui s'avoue partisan de la forme républicaine est nécessairement un fou furieux, qui rêve le crime pour le crime, et ne peut trouver à se satisfaire qu'au milieu des échafauds relevés. Ou bien, si l'on renonce tout-à-fait à ces déclamations, qui ont fait long-tems frissonner l'arrière-ban de la garde nationale, c'est peut-être qu'on sent le besoin de compter avec les scrupules d'une quantité considérable d'hommes honnêtes et modérés qui se fatiguent des déclamations contre la république, en ne rencontrant sous la royauté dite *quasi-légitime* ni la paix, ni l'ordre, ni la prospérité, ni la sûreté, ni la confiance, qu'on leur dit être les attributs exclusifs de la monarchie.

On ne veut pas recommencer l'immense ridicule qui s'est attaché aux dissertations de l'école doctrinaire sur la théorie du meilleur gouvernement dans le meilleur des mondes. Mais si les doctrinaires ont été ridicules, c'est par la nature des opinions qu'ils ont soutenues ; c'est par le jargon métaphysique qu'il leur a plu d'employer pour grossir les choses les plus ordinaires et envelopper de nuages les questions les plus simples ; c'est aussi parce qu'enfermés dans le mysticisme de leur petite église, ils se sont trouvés déplacés et gauches dans les affaires, et se sont toujours contentés de prêcher sans agir ; mais si les doctrinaires ont été ridicules, ce dont paraît convenir le *Journal des Débats*, il ne s'ensuit pas qu'on ne puisse, sans encourir le ridicule, essayer de penser après eux, de dire simplement et clairement pour tous ce qu'ils se sont étudiés à formuler gravement et lourdement pour s'entre-édifier à cinq ou six fortes têtes en face l'une de l'autre. On ne peut pas, parce que les doctrinaires ont été ridicules, se condamner à marcher à l'aveugle, droit devant soi, sans se demander où l'on va, sans s'être entendu sur quelques principes d'ordre, de liberté, de sociabilité, de bon gouvernement. A ce compte, nous serions, si l'on veut, républicains-doctrinaires ; tout ce que nous pouvons assurer, c'est que nous différerons des doctrinaires de la monarchie, en ceci du moins que ni l'activité, ni la constance, ni l'énergie, ni le dévouement, ni peut-être même un sentiment assez juste de ce qui est praticable, ne nous manqueront, et qu'il ne nous arrivera jamais, en désespoir de cause, de correspondre avec l'étranger, ni de l'aller chercher pour venir réparer nos erreurs et nos maladrotes.

Nous sommes donc, si l'on veut, doctrinaires-républicains, c'est-à-dire, que nous ne proposons pas au pays de faire banqueroute tout simplement pour trouver de l'argent ; de dresser la guillotine en permanence pour avoir raison de toute opposition intérieure ; de suspendre la liberté de la presse et toutes les libertés, de craindre que les ennemis du gouvernement n'en abusent ; de déclarer la France tout entière suspecte, afin que pas un traître n'échappe. Suivant le *Journal des Débats*, il n'y a de républicains conséquens, sages même (c'est le mot qu'il emploie), que ceux qui peuvent prétendre fonder et aimer la république en France par des voies d'une douceur toute charmante. On serait donc, et du jour au lendemain, terroriste, au *Journal des Débats*, si l'on pouvait s'y convertir à la république. Cela ne serait pas si extraordinaire ; cela s'est vu. Bien des gens, dans notre première révolution, croyaient faire leur métier de bons royalistes en prenant la pique et le bonnet rouge, et aidant à la cruauté de ce peuple furieux et affamé, pour le dégoûter plus promptement de lui-même et hâter l'époque bienheureuse où la république serait assez horrible pour être constitutionnelle, comme chacun a pu voir et juger depuis. Cette tactique n'avait pas complètement réussi en 1804 ; car si Bonaparte n'eût pas eu l'heureuse idée de se faire empereur par la grâce de Dieu, très-peu de gens lui eussent conseillé d'usurper le pouvoir monarchique, qu'il n'a pu transmettre aux siens ni garder pour lui-même.

La tactique qu'on voudrait employer aujourd'hui contre la république à venir, si l'est vrai que la république s'avance, est toujours celle du vieux parti royaliste ; elle est différente seulement suivant le tems. On n'endosse plus la carmagnole pour se faire peuple, et déshonorer le peuple ; mais on proclame que les seuls républicains sages et conséquens, ce seraient ceux qui recommenceraient 93. Heureusement 93 a passé sur la France ; 93 a détruit ou effrayé ce qu'il fallait détruire ou effrayer dans ce tems-là ; on ne susciterait plus à la France ni les mêmes périls, ni les mêmes nécessités. Paix, et tout au moins reconnaissance, à la génération qui triompha en 93, par des moyens terribles, de l'Europe, de l'émigration et du royalisme intérieur, conjurés contre le drapeau tricolore ; mais l'espérance à la génération qui doit recueillir les biens achetés par tant de maux ! Celle-ci ne sera pas sanginaire : elle est heureuse d'être née pour une tâche qui n'est pas celle des rigueurs inexorables.

Ainsi donc, on nous aimerait mieux disciples de l'époque terroriste, dictatorial de la convention, que de l'école américaine. On ne nous pardonne pas d'avoir aussi nos idées d'ordre, de légalité, de liberté, de gouvernement, et de ne pas nous contenter du travail des rédacteurs de la Charte du 7 août. Et puis comment allous-nous chercher une constitution modèle en Amérique, à 3,000 lieues de nous, de l'autre côté de l'Océan atlantique, dans un pays que la civilisation dispute à grand-peine à la barbarie, où il faut lutter encore contre les populations indigènes, et où les avantages de la constitution la plus libérale qui fut jamais offre pour épouvantable compensation l'esclavage ? C'est un pays neuf, nous dit-on, que votre Amérique, une constitution qu'on n'a pas eu le tems d'éprouver, quoiqu'elle règne glorieusement depuis un demi-siècle. On nous renverrait volontiers à 50 ans d'ici pour la mieux juger, s'il était possible qu'on assistât 50 ans encore à l'expérience ennuyeuse du juste-milieu. On fait à la constitution américaine de bien singulières objections, il faut l'avouer. Ne dirait-on pas que l'hostilité des races indigènes d'Amérique et le maintien de l'esclavage des noirs dans les Etats du Midi sont au nombre des bases fondamentales de la constitution américaine ? Il semble pourtant que cette constitution fait le bonheur des Etats de l'Union, non pas parce qu'il y a des Indiens à refouler dans le désert ou des esclaves à contenir dans le Midi, mais, au contraire, malgré ou des esclaves à contenir dans le Midi, mais, au contraire, malgré que ces inconvénients existent. En sorte que là où ces inconvénients n'existeraient pas, comme en France, par exemple, la constitution républicaine de l'Union serait d'une application plus facile même qu'elle ne l'est en Amérique. Qu'on reproche à l'Amérique de n'être pas encore

tout-à-fait digne de la constitution, à la bonne heure; mais cela ne prouve pas que cette constitution soit trop au-dessus de nos mérites, puisque nous n'avons ni Indiens à massacrer, ni esclaves à fustiger.

Un reproche de bien plus de poids auprès des gens qui prennent les raisons simples pour les raisons profondes, c'est cette distance. Trois mille lieues de mer! aller emprunter une constitution au-delà de l'Océan, à un peuple tout nouveau, c'est bien de la modestie pour notre vieille Europe! Se pourrait-il que les Américains, nos inférieurs en civilisation, fussent doués d'un génie politique si supérieur au nôtre? Non vraiment, les Américains n'ont rien inventé. Ils n'ont fait qu'emprunter avec discernement et appliquer avec constance. Ils étaient colons anglais avant d'être Américains. Ils avaient des assemblées coloniales qui correspondaient aux deux chambres du parlement anglais, et des gouverneurs qui représentaient la couronne d'Angleterre. Après avoir chassé leurs gouverneurs royaux, que firent-ils? Ils s'en tinrent à-peu-près aux formes politiques qu'ils avaient expérimentées depuis un siècle. De leur grand conseil colonial ils firent un sénat électif; de leurs assemblées de communes une chambre des représentants. A la place du vice-roi anglais, ils mirent un président américain électif, amovible, responsable. Cela ne se fit pas sans discussion. Tout le monde n'avait pas voulu la séparation de la métropole. Il y avait un parti aristocratique qui tenait pour le vieux lien de nationalité anglaise. Ce parti voulait qu'à tout le moins on copiât la constitution anglaise; qu'on fit une chambre des lords, une pairie héréditaire, et qu'on se donnât une dynastie américaine; mais le parti opposé, celui qui avait donné le signal de l'insurrection, le parti démocrate, était disciple de l'école française; il était dans les idées de contrat social et de souveraineté populaire enfantées par notre glorieux dix-huitième siècle. L'école française fit consacrer le principe de l'inaliénabilité de la souveraineté populaire, et conséquemment il n'y eut ni pairie héréditaire, ni royaume héréditaire. L'élection fut proclamée la seule base raisonnable de tout pouvoir, tant législatif qu'exécutif, et la doctrine toute morale de la responsabilité compléta le système. Dans les premiers temps de leur constitution, les Américains appelaient leur premier magistrat un roi élu pour quatre ans et responsable; et ils avaient raison: car monarchie ne veut pas dire hérédité, mais unité du suprême pouvoir exécutif. L'unité est le principe, l'hérédité est l'abus, et la non-responsabilité n'est qu'une insulte grossière à la dignité humaine: car tout être moral et doué d'intelligence est responsable de ses actions devant Dieu et devant les hommes.

Ainsi, la constitution américaine ne nous est point étrangère; elle est fille des doctrines françaises du 18^e siècle, heureusement combinées avec ce qu'il y a de plus raisonnable et de mieux éprouvé dans les institutions anglaises. Aujourd'hui l'Angleterre, dans son bill de réforme, prend le même chemin que l'Amérique d'il y a 50 ans. Elle emprunte à l'école française du 18^e siècle son principe absolu de souveraineté nationale, et c'est en partant de ce principe qu'elle détruit les bourgs-pourris. Pairellement, dans notre première révolution, nous avons constamment tendu à nous rapprocher de la combinaison anglo-française qui porte le nom de constitution américaine. Nous fîmes d'abord, d'après les idées de Turgot et des philosophes du 18^e siècle, une constitution qui concentrait à la fois le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif dans une seule assemblée. Cette faute devait conduire et conduisit à la dictature de la Convention, qui réunit les trois pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, et fut ainsi très-constitutionnellement maîtresse de toutes choses en France, hommes et biens. De cette constitution on s'éleva à celle de 1795, qui sépara les trois pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire, et partagea le pouvoir législatif en trois branches. C'était s'approprier heureusement les principes anglais. Malheureusement, on n'osa aller jusqu'à l'unité et la responsabilité du pouvoir exécutif. La postérité éclairée ne voudra pas croire qu'un conseil d'hommes aussi habiles que ceux qui préparèrent la constitution de l'an III ait pu confier le pouvoir exécutif à cinq présidents délibérant et gouvernant à la majorité de trois contre deux; mais le préjugé contre l'unité du pouvoir exécutif était encore très-puissant. Il y avait un autre principe qu'on n'osait encore aborder le lendemain de cette sanglante terreur par laquelle avaient été moissonnés tous les hommes qui avaient gouverné et sauvé le pays: chacun à sa manière depuis trois ans: c'était le principe de la responsabilité. Les cinq directeurs étaient inviolables; on avait cinq rois irresponsables pour un; cinq camarillas pour une, et tout cela parce que le sentiment républicain s'opposait à la présidence d'un seul, parce que les souvenirs de la terreur attachaient à l'idée de responsabilité celle de cruauté, et repoussaient l'un par la crainte de l'autre.

C'est cette mauvaise organisation du pouvoir qui a perdu la constitution de l'an III, fait intervenir le parti militaire dans les luttes d'élection, et a amené enfin la catastrophe du 18 brumaire. Mais, au 18 brumaire, si l'on avait été plus éclairé ou mieux intentionné, on eût conservé toute la constitution de l'an III, qui était bonne, moins le pouvoir exécutif. On n'eût pas fait trois consuls, mais un consul. Ce consul eût été responsable et non à vie, mais à tems. Ce consul, si c'eût été Bonaparte, eût été réélu en 1804, et non pas fait empereur, par la grâce de Dieu, vint par le pape, et entouré de sa ridicule aristocratie de sabreurs. Réélu en 1804, époque à laquelle il était encore l'homme de la France, Bonaparte eût pu déposer glorieusement le pouvoir, comme un autre Washington, en 1808, et il est remarquable qu'à partir de 1808 ses intérêts de dynastie, se substituant aux véritables intérêts nationaux, ont commencé à entraîner la France vers cet abîme où deux invasions la plongèrent et dont les deux tardives abdications du chef de l'empire ne la tirèrent point. Un peu moins du génie de César dans Bonaparte, un peu plus de la modération magnanime de Washington, et peut-être depuis trente-deux ans nous serions dans les principes et dans la pratique du gouvernement américain: or, le gouvernement américain n'est que la réalisation des principes séparément professés par l'école française et par l'école anglaise. La Charte de 1830 a prétendu réunir aussi les principes des deux écoles; elle n'y a pas réussi, parce qu'elle a laissé subsister l'hérédité et l'inviolabilité du suprême pouvoir exécutif, mais elle a mis cette hérédité et cette inviolabilité en présence d'un principe bien plus puissant qu'elles, et qui tôt ou tard doit les dévorer l'une et l'autre. Ce principe, c'est celui de la souveraineté nationale.

Troubles de Vendée.

Nantes, 26 mai.

Malgré les tentatives carlistes, Nantes est parfaitement tranquille, et les affaires ont leur activité ordinaire.

La foire a été hier très-abondante et animée.

Mille petits brigandages de chouannerie se commettent toujours dans nos environs.

Le Mans, 27 mai.

A l'instant où nous écrivons, nos braves gardes nationaux sont à la poursuite des chouans. Des nouvelles alarmantes circulent; l'ardeur et l'enthousiasme des bons citoyens augmentent à chaque instant. Avons-nous enfin trouvé l'occasion de voir nos ennemis face à face, et de nous mesurer avec les imprudens fauteurs de la guerre civile?

Voici les détails officiels:

Dans la nuit du 23 au 24, une bande de chouans, composée d'une quarantaine d'hommes, s'est présentée aux mines de Ferté, à environ une lieue de Sablé. Ils ont tué deux ouvriers et maltraité un troisième qui a été emmené. Ils sont parvenus à en entraîner

Le lendemain 24, sur les deux heures après-midi, la même bande qui s'élevait alors à 150 hommes environ, a été aperçue près du village des Agées (Mayenne), par le détachement du 31^e de ligne qui est cantonné à St-Loup, même département. Après quelques coups de fusil échangés, les chouans se sont retirés devant ce détachement qui n'était composé que de vingt hommes. Aussitôt que le chef de bataillon Robert, qui commande le 3^e bataillon stationné dans le département de la Sarthe, a reçu avis de cette escarmouche, il a donné ordre à 60 hommes de la compagnie d'Amers-le-Hamau de se mettre à la poursuite des rebelles, et s'y est porté en personne à la tête de la compagnie de grenadiers.

Aussitôt que M. le sous-préfet de La Flèche fut instruit du mouvement des chouans, il se rendit à Sablé et de là à Brûlou, où il arriva le 25 au matin; là il s'entendit avec le commandant Robert sur les mesures que nécessitaient les circonstances. Il s'est porté sur Epineu-le-Seguin et Cossé, avec 25 lanciers, 12 gendarmes et la garde nationale de Chantenay.

M. le préfet et le général Guyé, informé de ce qui se passait, le 24, à onze heures du soir, firent partir un détachement de chasseurs à cheval et un autre de gendarmerie, commandé par le capitaine. Ils prirent d'ailleurs toutes les mesures propres à maintenir le bon ordre dans le reste du département. Le 25, à 10 heures du soir, ils ont appris que les chouans étaient réunis au nombre de 300, près de Cossé (Mayenne), et que la garde nationale et les troupes de ligne combinaient leurs mouvements pour les entourer. Aussitôt M. le préfet a fait appeler MM. Desportes et Sevin, adjoints, à défaut de M. le maire, malade, et leur a demandé si l'on pouvait réunir en quelques heures 200 hommes de bonne volonté pour aller à la poursuite des brigands. Une heure ne s'était pas écoulée que 250 hommes, prévenus sans bruit, attendaient au pont Lafayette l'ordre du départ. Accompagnés d'un caisson de munitions, nos braves volontaires se sont mis gaiement en marche. Beaucoup d'officiers étaient dans les rangs, le fusil sur l'épaule, et le commandant Beaupré, chargé de cette mission, a été obligé d'en renvoyer un grand nombre.

Dans la prévoyance de nouveaux besoins, M. le préfet a demandé 300 hommes des gardes nationales de Mamers, St-Calais et du Château-Loir. On les attend à Mans. Des détachements de plusieurs gardes nationales de l'arrondissement de La Flèche, vont se porter sur cette dernière ville pour remplacer ceux qui se sont dirigés sur les chouans, ainsi qu'une compagnie du 31^e.

Aujourd'hui 26, à onze heures du matin, le tambour a rappelé. Toute la garde nationale s'est réunie avec empressement au grand complet. A peine s'apercevait-on du départ de notre détachement, et les rangs, aussi garantis qu'un jour de fête, attestaient le zèle et le dévouement de nos concitoyens. Une revue a été rapidement passée par M. le préfet, accompagné du général Guyé et de M. Sénin, adjoint. Le carré étant formé, M. le préfet, dans une énergique allocution, a fait connaître les événements qui venaient de se passer et les mesures qu'il avait prises. Des précautions ont été concertées avec les officiers pour le cas d'alerte, des cartouches promises et distribuées. Si quelques carlistes se trouvaient à cette revue, ils peuvent rendre compte à leurs alliés des dispositions de la population.

3 heures du soir. — On ne peut arrêter nos jeunes volontaires. Tous ceux qui n'ont pas été prévenus la nuit dernière demandent à grands cris qu'on les emploie. L'autorité vient d'être avertie qu'un rassemblement a été aperçu du côté de la Suze, et que la petite commune de Cheméré-le-Gaudin a été désarmée. Des mesures sont prises pour étouffer le nouveau mouvement.

Ainsi donc ils ont encore une fois levé le masque. Ils ont fait un appel à la force. Les insensés!

Patriotes! encore une fois serrons nos rangs et apprêtons nos armes! 10 heures du soir. — Un détachement de 60 à 80 jeunes gens va partir pour M..., où l'on craint un coup de main des chouans. Les chants de la Marseillaise et de la Parisienne retentissent dans les rues et sur les places.

On nous annonce qu'un ancien chef de chouans bien connu dans ce département par ses campagnes de 1815, vient d'être arrêté aux environs de la ville; il était armé de pistolets, de poignards et de plusieurs paquets de cartouches; il a été conduit de suite au poste occupé par les chasseurs, sur la place des Halles. Nous ne pouvons vérifier ces détails qui circulent de bouche en bouche au milieu d'un groupe de plus de deux cents personnes que cet important événement a rassemblées sur la place.

P. S. Nous apprenons par la lettre d'un des gardes nationaux, parti la nuit dernière, que le détachement est arrivé à St-Denis-d'Orgue, qu'une vive fusillade avait été entendue du côté de Ballée. Le chef de bataillon Beaupré s'est rendu à Brûlou auprès du sous-préfet de La Flèche, qui s'y trouve à la tête des gardes nationaux de son arrondissement, afin de se concerter sur les dispositions du lendemain. Tous les gardes nationaux sont animés du meilleur esprit, mais éprouvent beaucoup de privations; la plupart sont partis si précipitamment qu'ils n'ont ni argent ni vêtements convenables.

Angers, 27 mai au soir. — Mauvaises nouvelles. Tous les arrondissements voisins sont en armes. La Vendée proprement dite est à-peu-près dans l'état où se trouvent la Sarthe et la Mayenne. Je n'ai pas encore de nouvelles de Beaupré.

Châteaugontier, 24 mai. — La chouannerie vient décidément de lever l'étendard; l'insurrection a éclaté cette nuit dans la commune de Daon et dans les environs. Un assez grand nombre de jeunes gens sont partis. On assure que quelques chefs notables se sont mis à leur tête; nous le saurons bientôt.

26 mai, neuf heures du soir. — Ma nouvelle est plus que confirmée. Ce n'est plus seulement dans la commune de Daon, c'est dans toute la lièvre de notre arrondissement joignant la Sarthe, que l'insurrection a complété son mouvement.

Jeudi, 200 chouans environ se sont réunis à la ferme de la Barre, commune de Bierné; là ils ont été organisés et harangués par M. Gaulier, ex-capitaine dans la ligne et fils d'un commandant supérieur des bandes; il avait sous ses ordres MM. Lervy et de Bernouilly, tous les deux anciens officiers.

Hier vendredi, ils ont été suivis et relancés dans les cantonnements voisins jusque dans les bois d'Eyrineux-le-Seguin. On n'a pu échanger avec eux que quelques coups de fusil.

Aujourd'hui ils s'apprêtaient à déjeuner au château de la Vesousière, commune de Gez, lorsque nos soldats sont arrivés sur la maison, les en ont fait fuir, et ont été à même de manger le déjeuner servi.

Cette après-midi ils étaient à dîner au château de Chenay, commune de Gez; la version la moins élevée en porte le nombre à 4 ou 500. Un détachement de 30 hommes de la 4^e compagnie du 4^e bataillon du 31^e les a aperçus dans le milieu de la grande route et dans les jardins de Chenay. Nos braves, sans calculer le nombre, ont tiré sur eux jusqu'à extinction de leurs munitions; suivant leur énergique expression, ils faisaient feu sur des monceaux d'hommes. Mais enfin, ayant épuisé leurs cartouches, ils ont été forcés de se replier. Alors un petit détachement de neuf hommes s'est aussi trouvé sur le lieu du combat, et a aussi consommé ses munitions. Tous ensuite se sont retirés vers notre ville dont ils étaient alors éloignés de plus de deux lieues. Ils sont arrivés haletans, couverts de fumée et de poussière, ont pris le tems à

peine de se munir de nouveau de cartouches et sont repartis au pas de course. On ne se fait pas d'idée de leur ardeur.

Au milieu de tout cela, nous n'avons à déplorer que la mort d'un brave et intrépide sergent-major qui a été tué par les brigands. Quatre hommes avaient aussi d'abord manqué à l'appel, mais ils viennent de rentrer.

Vous pensez bien sans doute quelles émotions ces scènes ont excitées dans notre ville. La garde nationale tout entière s'est réunie sans à peine attendre qu'on battît la générale. Le courage, l'indignation, je dirais presque la fureur brillaient dans tous les yeux. Il a été impossible de résister à l'envie que tous les gardes nationaux avaient de sortir. On voulait d'abord prendre une portion de la compagnie de voltigeurs, la chose n'a pas été possible, tous ont voulu partir.

Moi-même, j'arrive d'une battue autour de la ville; car, on avait été jusqu'à dire qu'ils venaient nous visiter. Qu'ils viennent donc! En rentrant, je m'empresse de vous écrire, excusez le désordre de ma lettre.

P. S. Toute la lisière des départements de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine-et-Loire est en insurrection; à la tête des bandes se trouvent M. de Charnacé et un autre gentilhomme dont le nom m'échappe.

Nouvelles du Midi.

Digne, le 21 mai 1832.

Le blé, malgré les apparences d'une belle récolte, a subitement atteint un prix si élevé que plusieurs émeutes viennent d'avoir lieu dans notre département. Le peuple a attribué cette augmentation aux manœuvres du parti carliste, et les personnes qu'il a soupçonnées d'accaparement ont failli devenir la victime de sa fureur.

Samedi dernier, une foule de femmes qui se récriaient sur la cherté des grains, encombraient la place de l'Hôtel-de-Ville. Quelques cultivateurs, que l'on supposait avoir vendu leur blé à des accapareurs, furent maltraités. Mais ce n'était là qu'un prélude à de plus graves désordres. L'effervescence du peuple alla toujours croissant. Ni M. le maire ni M. le préfet, chez lesquels la foule se porta pour présenter ses réclamations, ne purent calmer son irritation; et, dès ce moment, elle donna un libre cours à sa fureur. Une femme étrangère, arrivée dès le matin, se trouva soupçonnée d'être une accapareuse; elle fut aussitôt poursuivie par une partie de la population, qui poussait des cris de mort. L'étrangère avait trouvé un refuge dans une maison particulière; mais comme le peuple menaçait de l'envahir et que sa vie était en péril, on se décida à la conduire, par un chemin détourné, chez M. le procureur du roi dont la maison n'était pas éloignée. On parvint ainsi à tromper un moment la multitude; mais bientôt après, elle vint pousser les mêmes cris sous les fenêtres de M. le procureur du roi. Ce magistrat voyant que la foule devenait toujours plus menaçante, se décida à faire conduire la femme étrangère dans les prisons de la ville. Le capitaine de la gendarmerie, à la tête d'une brigade, se chargea de protéger la translation de cette malheureuse. A peine paraît-elle au milieu de l'escorte, que des femmes, ivres de fureur et de vengeance, se jettent sur les gendarmes pour enlever la prisonnière; elles parviennent à lui arracher quelques parties de ses vêtements; et ce n'est qu'au milieu des cris, du plus effroyable tumulte et d'une grêle de pierres que les gendarmes peuvent arriver aux prisons. Atteints par les pierres qu'on dirigeait moins sur eux que sur la femme qu'ils conduisaient, assaillis de tout côté, les gendarmes plusieurs fois ont voulu mettre le sabre à la main pour repousser cette multitude; mais on entendait le capitaine, qui conduisait la femme sous le bras, s'écrier: *Ne tirez pas vos sabres! Courage, mes amis, nous y sommes.* Honneur à ce brave et digne militaire qui, par une modération si rare, a évité d'ensanglanter nos rues! Cette généreuse conduite lui mérite au plus haut point l'estime et l'amour des habitants.

La justice informe sur cette affaire.

Les mêmes scènes de désordre viennent d'avoir lieu dans la ville de Seyne. Une compagnie du 4^e régiment d'infanterie légère en garnison dans notre ville est partie ce matin pour ramener la tranquillité sur ce point. Le peuple a aussi attribué la cherté des grains aux manœuvres des carlistes. On assure qu'un fonctionnaire qui proclame hautement ses vœux et ses espérances pour le retour de la branche aînée des Bourbons, a dit: *Que nous importent les 500 mille soldats de Louis-Philippe? en affamant le peuple et en le soulevant, nous serons plus forts que si nous avions des armes.* Ce propos et les achats de blé qu'on prétend que ce fonctionnaire a faits, ont poussé le peuple à attaquer sa maison et à briser ses fenêtres. On parle d'autres désordres plus graves qui ont lieu dans ce pays; mais comme aucun rapport ne les a annoncés, je m'abstiens d'en donner les détails. M. le procureur du roi et le juge d'instruction se sont rendus sur les lieux.

(Éclaircur de la Méditerranée.)

— Le *Sphinx* est arrivé aujourd'hui, venant de Marseille, d'où il est parti ce matin.

(Idem.)

— On avait remarqué que depuis plusieurs jours des portefaix de blé affectaient de se coiffer avec des chapeaux blancs ornés de rubans verts. Hier soir dimanche, à la suite d'une partie de mer, où de nombreuses bouteilles avaient, dit-on, été vidées en l'honneur de la cocarde blanche, les portefaix débarquaient sur le quai, portant fièrement leur chapeau blanc et leur ruban vert; un jeune homme les regardait: un des portefaix auquel le vin bu avait donné une ardeur peu ordinaire, s'approche du jeune homme, et lui demande compte de ses regards. Le jeune homme répond qu'il est surpris de voir des rubans verts à des chapeaux blancs. Aussitôt il est courageusement assailli par plusieurs de ces braves tenans de la légitimité et accablé de coups. Deux de ces loyaux chevaliers sont aujourd'hui en prison avec leurs chapeaux blancs et leurs rubans verts.

(Idem.)

Le journal de la préfecture ne veut pas qu'on l'appelle par son nom, et croit prouver son indépendance en assurant que nous avons perdu la nôtre. L'ingrat! existerait-il si le *Sémaphore* avait voulu se vendre?

Nous n'avons connu encore que deux journaux *serviles* à Marseille, l'*Echo provençal*, sous M. d'Arbaud de Jouques, et le *Garde National*, sous M. Thomas.

(Sémaphore.)

Le prince a reçu à Bourg une estafette; il a aussi fait partir des dépêches pour St-Cloud; elles étaient adressées à la reine.

(Journal de l'Ain.)

Ce matin le bruit s'est répandu que le prince avait reçu l'ordre de retourner à Paris par le Bourbonnais. Des nouvelles inquiétantes de la Vendée et du Midi auraient, dit-on, changé les projets de ce voyage.

Il est certain toutefois, que M. le préfet de l'Ain, qui avait quitté le prince à Pont-d'Ain pour revenir à Bourg, a reçu l'ordre de se rendre en toute hâte à Lyon, auprès du duc d'Orléans. M. le préfet est parti dans la nuit.

On assure que deux dépêches télégraphiques sont arrivées hier à la préfecture.

(Idem.)

L'association patriotique en faveur des Polonais s'est définitivement constituée. Elle a formé ses bureaux de la manière suivante:

COMITÉ CENTRAL.

MM. Gilibert, président; Chanay, vice-président; Castellan, secrétaire; Milet, secrétaire-adjoint; Lortet, rapporteur; Olivier, trésorier.

(Division du Nord.)

MM. Baume, président; Banse, trésorier; Savagner, secrétaire.

(Division du Midi.)

MM. Aguetant, président; Bergier fils aîné, trésorier; Chazette, secrétaire.

(Division de l'Ouest.)

MM. Reverchon, président; Vêrand, trésorier; Poujols, secrétaire.

L'appel qui a été fait dans notre N° du 29, au jeune homme qui avait eu une altercation sous les Tilleuls, avec le fils d'un colonel de la garnison, a été entendu. Les deux jeunes gens se sont rencontrés en présence de leurs témoins. L'explication la plus honorable a eu lieu; le colonel se plait à rendre à l'adversaire de son fils, qui est un officier du 9^e de dragons, la justice qu'il mérite, pour les bons sentiments, la bravoure, et la générosité qu'il a montrés.

Paris, 29 mai.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Il me sera, quoique j'aie fait, tout-à-fait impossible de vous adresser aujourd'hui le compte-rendu rédigé par MM. Lafayette, Lafitte, Odilon-Barrot, Comte, Mangin et Cormenin, au nom des députés de l'opposition présents à Paris. Un seul journal a rompu ce matin la discrétion que les organes de la presse étaient convenus de s'imposer sur la séance d'hier, jusqu'à ce que la rédaction définitive du compte-rendu put être publiée en même temps par toutes les feuilles de la capitale. Il y a encore cette après-midi une réunion de la commission de rédaction pour entendre quelques changements dont M. Mangin a été chargé. Cette réunion ne se séparera pas avant six heures, et son travail pouvant subir quelques modifications, je ne puis vous donner comme définitif ce que je sais de la rédaction arrêtée hier, quoique les points principaux n'en puissent être changés, la réunion n'ayant délégué pleins pouvoirs à ses six commissaires que pour de simples améliorations de forme.

D'après la révélation du *Constitutionnel* de ce matin, révélation dont par parenthèse j'ai entendu plusieurs députés se plaindre comme d'une inconvenance, vous croiriez qu'un député aurait proposé, au nom de quinze ou vingt de ses collègues, de proclamer la république. Ne soyez pas effrayé pourtant: il s'agit tout simplement de quelques mots dits par M. Garnier-Pagès, nouveau membre de la chambre, et plus connu pour avoir, en d'autres temps, été l'agent principal de la société *Aide-toi, Dieu t'aidera*, qui l'a porté à la députation.

Or, M. Garnier-Pagès s'est dit-on opposé à ce qu'il fût déclaré que le *gouvernement actuel présentait aux développemens de la liberté* la plus vaste carrière, il ne voulait pas que l'on s'engageât pour le cas où dans l'avenir la France serait appelée à se donner un autre gouvernement.

J'espère d'ailleurs que la lecture du compte-rendu, que je regrette de ne pouvoir vous adresser aujourd'hui, et que les journaux de demain publieront sans doute, vous rassurera tout-à-fait. Jamais, je le crois, réunion politique ne parla un langage aussi net; jamais l'opposition ne formula sur un mode plus satisfaisant ses idées, sa marche et son but. Vous n'y trouverez point ces phrases banales de dévouement à la personne, etc.; mais le respect inviolable des engagements et des institutions, le rappel ferme aux principes de la révolution et à la vraie origine du pouvoir qu'elle a créé. Je ne doute point que cette pièce ne produise en France et au dehors une sensation vive et profonde. Ce dont je doute, c'est qu'elle éclaire la royauté de juillet sur ses véritables intérêts, c'est qu'elle amène dans la marche du gouvernement des changemens que cependant l'état des choses, et surtout la fermentation intérieure de l'Ouest et du Midi, rendent plus que jamais indispensables.

— Le *Moniteur* avait fait parade des respects donnés par M. Hernoux, maire de Dijon, à la mémoire de M. Périer. Ce député s'empresse d'écrire au *Moniteur* que s'il a regretté en M. Périer un ancien ami, il s'est abstenu d'entendre sa douleur sur le système du 15 mars, qu'il a souvent qualifié comme il le méritait, et cela devant M. Périer lui-même.

— Le roi, la reine et Mad. Adélaïde sont arrivés à Compiègne hier soir. Le roi Léopold a traversé hier Valenciennes et a dû coucher à Cambrai.

— Le duc d'Orléans a été bien reçu à Autun. On nous assure que Son Altesse royale a éprouvé à Auxerre des démonstrations peu respectueuses.

— Les nouvelles de Vendée d'aujourd'hui sont d'un grave intérêt. (Voir Angers et le Mans.) Des lettres parvenues au gouvernement annoncent que la bande qui s'est montrée aux environs du Mans a été battue complètement, et que les patriotes et le juste-milieu se sont réunis pour lui courir sus. La rochejacquelin est, dit-on, à la tête d'une bande de la Vendée. On est à sa poursuite. D'importantes arrestations ont été faites dans la Sarthe.

— Le nombre des décès causés par le choléra a été hier de 25 (5 dans les hôpitaux, 18 en ville), ce qui présente une augmentation de 15 sur le chiffre d'hier.

— On dit que M. Jussieu, qui, pour éviter un charivari, n'a pas jugé à propos de verser du sang à Bourg, passe comme préfet de la Mayenne, poste difficile, dans les circonstances actuelles. Bravo cette fois!

Départemens.

Rouen, 28 mai.

Des processions devaient avoir lieu dans notre ville pour la cessation du choléra. Les autorités civiles n'ayant pas voulu prendre sur elles la

responsabilité d'un tel acte, M. l'archevêque les a contremandées; aucune procession n'a été faite dans l'intérieur de la ville.

Cependant, la procession de St-Paul est allée à Bon-Secours; à cette nouvelle, un certain nombre de personnes se sont dirigées de ce côté, et ont contraint le clergé à ne rentrer en ville qu'après avoir déposé ses ornemens sacerdotaux.

La musique du 61^e ayant rencontré la procession, toute la ville s'est mise à entonner la *Marseillaise* et la *Parisienne*.

Nous donnons ce fait sans commentaire.

Havre, 28 mai.

Ce matin à trois heures un nouvel incendie a eu lieu dans le quartier St-François. Le sloop le *St-Louis* chargé de chaux vive a pris feu par le contact de l'eau venue dans la coque du navire. Tout le monde est venu à son secours, et au bout de deux heures l'incendie fut éteint. Le navire a été sabordé, et à la marée montante il s'est trouvé submergé.

— L'exemple donné par le département du Pas-de-Calais trouve de nombreux imitateurs; grand nombre de villes s'empressent d'ouvrir des souscriptions très-modiques individuellement, pour subvenir collectivement à l'entretien du plus grand nombre possible de Polonais, puisque le gouvernement les abandonne. C'est aux citoyens indépendans à les secourir. Toute la France ne devrait être pour eux qu'une vaste hôtellerie.

— Le maire de Cambrai a fait annoncer officiellement à ses administrés le passage du roi Léopold par sa ville pour le 28 mai, et son retour pour le 4^e juin.

Par ordre du roi Louis-Philippe les honneurs dus à un souverain lui seront rendus.

ALSACE (Haut-Rhin). — Les électeurs campagnards du 2^e arrondissement électoral ont donné un banquet à l'honorable Nicolas Kœchlin, leur député. La réunion était des plus nombreuses.

Des toasts des plus énergiques ont été portés à la révolution de juillet et à la mort du système du milieu, son ennemi.

27 mai. — La ville de Nancy est dans les plus vives inquiétudes. Vendredi et samedi matin des rassemblemens nombreux se sont formés vis-à-vis les boulangeries; des pierres lancées ont brisé des vitres, des cris étaient proférés. Dans la nuit ces scènes se sont renouvelées avec une effroyable violence; la plus grande partie des boulangeries ont été enfoncées et dévastées. Le lendemain, au moment où notre correspondant fermait sa lettre, la générale battait dans toutes les rues. La garnison était sous les armes, et on redoutait les plus graves désordres.

La cherté du pain est la seule cause de cette conflagration. Le blé vaut ici 36 fr. le réal. Nos paysans sont obligés pour se nourrir d'arracher les pommes de terre qu'ils ont plantées et qui déjà ont commencé à germer. — Le choléra nous presse de toutes parts. — Nos écoles primaires sont dans un état déplorable.

Au milieu d'une pareille misère, le peuple vient d'apprendre que la famille royale a donné cent quatre-vingt mille francs pour élever un mausolée à un ministre riche de 4,200,000 fr. de rente!!!

Ils apprendront demain que de magnifiques cadeaux ont été envoyés au roi Léopold, et ils recevront après-demain, si le choléra les atteint, 5 ou 6,000 fr. de secours extraordinaires.

Brest, 26 mai.

Le choléra a gagné le département du Finistère. Hier à midi à Quimper, il y avait eu 20 cas de choléra.

— Notre honorable député, M. Victor de Tracy, est arrivé hier 29, à 9 heures du soir. Parti pour sa campagne à 5 heures du matin, il sera de retour le 1^e juin, pour la session du conseil-général.

(Gazette constitutionnelle de l'Allier.)

— Le *Journal du Bourbonnais* a été saisi hier par le ministère public. Nous ignorons pour quel motif.

(Idem.)

— Tours, 27 mai.

Le duc Decazes est arrivé hier au soir d'Orléans et est reparti ce matin pour Bordeaux.

— Une émeute causée par le haut prix des grains a eu lieu, le 25, à Coulanges (Allier). Cette émeute était tout-à-fait calmée, quand les autorités et la force armée sont arrivées sur le théâtre des désordres. Ce n'est pas que les auteurs du trouble n'eussent essayé de montrer plus d'audace; ce ne fut que le 26 au matin que l'appareil administratif et militaire se montra aux habitans de ces contrées peu accoutumés à de pareils spectacles, et la veille, pendant une partie de la nuit, le tambour avait provoqué les habitans des communes environnantes à venir au secours de leurs voisins de Coulanges. Mais on n'avait point répondu à ces provocations, et les émeutiers livrés à eux-mêmes, se résignèrent au seul parti que la prudence leur indiquait: ils s'éparpillèrent et disparurent. M. le préfet et son escorte ne trouvèrent dans cette commune, si agitée quelques heures auparavant, que des hommes et des femmes paisibles, des enfans inoffensifs groupés sur le seuil de leurs maisons pour voir passer le beau cortège. Cependant l'instruction commença, de nombreux mandats d'amener furent lancés, des arrestations faites, et le lendemain dimanche, on voyait arriver à Moulins, sous une escorte imposante de cavalerie, vingt-quatre individus plus ou moins impliqués dans l'émeute du 25.

Le sacristain, le garde-champêtre, et même trois conseillers municipaux, assure-t-on, sont au nombre des individus que la justice a saisis. Des chefs ouvriers du canal paraissent avoir été les principaux instigateurs du désordre. On parle d'un autre individu, homme très à l'aise, du pays, dont les conseils perfides auraient amené l'incident de Coulanges, qui n'était d'ailleurs que l'écho de plusieurs faits semblables qui venaient d'avoir lieu dans l'arrondissement de Charroles. Cet homme a été arrêté.

Le 25, des désordres de même nature se commettaient à Savigny, à 2 ou 3 lieues de Coulanges; M. le procureur du roi s'y est transporté, après avoir terminé ses informations à Coulanges, et pendant qu'il était à Saligny il apprenait que des voitures de blé étaient arrêtées par la populace dans la commune du Donjon, chef-lieu d'un canton voisin. Un détachement de hussards qui devait rester en cantonnement à Pierrefitte, a reçu l'ordre de se rendre immédiatement au Donjon, dont le maire n'a pu être secondé contre les perturbateurs par la garde nationale qui a été dissoute récemment par ordonnance du roi. Quand on considère que la pensée d'une disette n'est pas même permise dans ce moment, où les greniers sont suffisamment approvisionnés et où la récolte prochaine se présente sous les plus belles espérances; que le prix du blé est un peu moins élevé qu'il ne l'était à pareille époque de l'année dernière; que les ouvriers, dans les lieux où l'on se livre à l'odieuse arrestation des blés, ne manquent pas de travail; qu'à Coulanges ils ont quitté leurs ateliers pour commettre, sans nécessité, sans prétexte, des actes de désordre, on ne peut s'empêcher de croire que le peuple, dans ces circonstances, n'est que l'instrument aveugle des machinations secrètes d'un parti qui n'a point oublié que le meilleur moyen de faire détester au peuple une révolution populaire est de la calomnier; qui sait que si le peuple est froid pour les haines ou les affections du carlisme, il est très-accessible à la peur quand on le prend par ses besoins matériels, et d'une crédulité très-facile quand on s'adresse à son imagination.

Nouvelles.

RAPPORT AU ROI PAR M. DE MONTALIVET.

Sire,

Musieurs membres du conseil municipal de la ville d'Issengeaux (dé

partement de la Haute-Loire) ont signé un acte d'adhésion à une proposition émanée des rédacteurs du journal de la *Gazette de France* sous la date du 28 mars, et publiée comme une espèce de protestation contre le gouvernement établi.

Leur adhésion a été insérée le 30 avril dans ce journal.

Cette démarche n'a point d'excuse; c'est un acte d'hostilité envers la Charte et le roi, auxquels les membres des conseils municipaux prêtent serment d'obéissance et de fidélité.

Dans tout le département, comme à Issengeaux, cet acte a excité l'indignation des amis de notre révolution, et même le blâme des hommes qui, en conservant des préventions contre ces principes, sont le sentiment des devoirs qu'impose le serment.

Quoique le nombre des signataires de cette adhésion n'atteigne pas à la moitié de celui des membres du conseil municipal, je crois devoir proposer à V. M., conformément à l'article 27 de la loi du 21 mars 1831, d'ordonner la dissolution du conseil municipal d'Issengeaux. C'est le seul moyen d'assurer aux habitans de cette ville, par de nouvelles élections, un conseil municipal qui réponde à leurs vœux et à leurs intérêts, et de procurer aux membres de ce conseil qui se sont montrés fidèles à la révolution de juillet des collègues dignes de partager avec eux les droits que leur donnent nos institutions.

Suit l'ordonnance portant :

Art. 1^{er}. Le conseil municipal de la commune d'Issengeaux (Haute-Loire) est dissous.

2. Le préfet convoquera l'assemblée électorale à l'effet de faire de nouvelles nominations dans le délai déterminé par l'art. 27 de la loi du 21 mars 1831.

(Moniteur.)

— Les électeurs constitutionnels de Chollet se proposent de donner une fête à M. Dubois, député, lors du voyage qu'il doit faire dans cette ville, chef-lieu de l'arrondissement qui l'a nommé pour son représentant à la chambre.

— M. Gail fils part demain pour Toulouse. Il va professer l'histoire à la Faculté des lettres de cette ville.

— Une ordonnance du roi insérée au *Moniteur* porte :

Art. 1^{er}. Le comte d'Argout, pair de France, reprendra les fonctions de ministre secrétaire d'état au département du commerce et des travaux publics, à dater du 1^{er} juin prochain.

— A sa visite de mercredi à l'école de St-Cyr, le duc d'Orléans assista à la leçon des élèves au moment où on leur adressait plusieurs questions sur les divers systèmes de fortifications. L'un d'eux, en parlant de celui de Vauban, prétendit que sous un gouvernement *très-économique* ce système dispendieux devait être abandonné; tout l'amphithéâtre se prit à rire. Deux minutes après, le jeune duc partit. Cette visite a été assez froide.

Lorsque les élèves sont surpris lisant quelque journal de l'opposition, on les consigne pour plusieurs jours. On leur permet cependant, deux fois la semaine, de faire de la politique avec les *Débats* et le *Moniteur*, qu'ils trouvent à la bibliothèque.

(Courrier de l'Europe.)

— Le voyage de M. Pozzo di Borgo est devenu l'objet de beaucoup de conjectures. On croit généralement qu'il se rattache aux évènements politiques, qui ont amené quelque froideur entre les cabinets des Tuileries et de St-Petersbourg. On pense enfin que ce diplomate ne reviendra point ici avec le titre d'ambassadeur. La vérité est que le bruit a couru dans le tems, et qu'on ne l'a pas démenti, qu'il avait été desservi près de son souverain par le prince de Liéven, et qu'il avait encouru des reproches de sa cour parce qu'il avait montré trop peu d'animosité contre la révolution.

C'est sans doute pour atténuer la gravité de ce dernier grief qu'avant son départ M. Pozzo di Borgo a mis dans ses paroles plus d'amertume contre la France qu'il n'avait coutume d'en laisser échapper. On lui prête un propos qui n'est que la paraphrase vulgaire d'un mot du prince Guillaume de Prusse. Celui-ci avait dit que « la France était un volcan qui devait se consumer lui-même ». M. Pozzo a parodié ce sarcasme en disant « qu'il fallait laisser cuire la France dans son jus. »

— On lit dans le *Moniteur* :

M. le marquis de Dalmatie, ministre plénipotentiaire du roi des Français près la cour de Suède, est nommé ministre plénipotentiaire près la cour de La Haye.

— On annonce que M. le ministre de l'intérieur a adressé à tous les préfets des départemens de l'Ouest une circulaire où il leur retrace énergiquement les devoirs que les circonstances leur imposent.

(France Nouvelle.)

— Le conseil des ministres s'est réuni hier au palais des Tuileries.

(National.)

— M. le colonel Pichard est nommé commandant militaire du Louvre, dont M. de Choiseul est gouverneur. M. le capitaine Parmentier est nommé adjudant de ce palais.

M. Amanton, capitaine en retraite, est nommé adjudant du palais de Meudon.

Une décision du roi fixe à 4,000 fr. le traitement des commandans militaires de châteaux royaux, et à 3,000 fr. celui des adjudans.

(Idem.)

— Voici ce que nous savons de l'organisation médicale de la maison du roi, telle qu'elle vient d'être faite : M. Marc père, médecin du roi et de la famille royale; M. Auvity, médecin des enfans; M. Pasquier père, premier chirurgien du roi; M. Pasquier fils, chirurgien ordinaire; M. Marchand, médecin du château; M. Paris, médecin de la maison royale de santé; M. Teihier, médecin des écuries.

Il y a quatre médecins par quartier, qui sont MM. Marc fils, Ribes fils, Blandin, Horteloup.

Les médecins consultants dont nous savons les noms, sont MM. Andral fils, Fouquier, Chomel, Husson, Kéraudrin, Renaudin, etc.

Parmi les chirurgiens consultants, nous avons retenu les noms de MM. Dubois, Boyer, Roux, Marjolin.

(Messager.)

— On annonce le départ de M. de Rumigny, aide-de-camp du roi, pour le département de la Vendée. La nature de sa mission n'est point connue; mais s'il fallait juger d'avance du résultat, par le souvenir de son premier voyage, sa nouvelle tournée dans l'Ouest ne paraîtrait point propre à assurer les mesures répressives qu'il serait enfin bien tems de prendre.

— Par ordonnance du roi, en date du 26 avril 1832, le traitement des membres du conseil royal de l'instruction publique est réduit à 10 mille f., à partir du 1^{er} mai 1832. Le traitement du vice-président du conseil (M. Villemain) est fixé à 15,000 f.

— On s'occupe toujours, dit-on, dans les différens ministères, de réformes et d'épurations. Le travail est bien long à paraître; comme il s'agit de renvoyer des carlistes, on y met toutes les lenteurs imaginables et l'on multiplie les précautions. S'il s'agissait de destituer des patriotes, on ferait moins de cérémonie. Il paraît que c'est le ministre des finances qui a eu le plus de peine à se décider à mettre à la porte, ou au moins à la retraite, les fonctionnaires de son département les plus connus par leur attachement à la dynastie déchue et par leurs dispositions à seconder toutes les tentatives qui auraient pour objet de la remplacer au pouvoir. Cependant on a obtenu ces jours derniers de M. Louis quarante-deux destitutions. A cela se borneront sans doute les changemens opérés dans son ministère. Nous verrons bientôt si les autres ministres mettront la même parcimonie dans l'expulsion des carlistes qui infestent leur administration et qui en entravent continuellement la marche.

(Courrier Français.)

— On assure que Mad. de Rayneval est partie aujourd'hui pour Madrid.

Extérieur.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

BRUXELLES. — Bruxelles 26 mai. — Un chariot chargé d'une quantité de caisses contenant des bronzes et des objets de prix, est arrivé hier à Bruxelles à l'adresse du roi. Quelques personnes disent que ce sont des cadeaux du roi Louis-Philippe.

C'est difficile à croire.

— Le Journal de La Haye du 26, qui nous parvient par voie extraordinaire, contient sur le mariage de Léopold un article dont voici la substance :

« L'Angleterre a voulu avoir la Belgique, elle y a mis Léopold. Mais ne voulant pas se donner la peine de défendre sa conquête, et voulant du moins faire croire à la France qu'elle avait aussi sa part du gâteau, elle a dit à Léopold : Prenez deux généraux français, et vite en voilà ; la guerre menace la Belgique, c'est la France qui doit vous secourir, et vite voilà une armée ; mais ce n'est pas assez, Louis-Philippe a beaucoup de filles, il faut en prendre, et vite voilà une femme. Qu'est-ce que tout cela prouve ? qu'on a besoin de cajoler la France. Mais Léopold marié n'en sera pas moins dans un état précaire ; les choses seront toujours les mêmes. Il n'y aura en Belgique qu'une femme de plus. Le monarque improvisé n'en sera pas moins usurpateur pour être greffé sur un roi nouveau comme lui. » (Il n'a pas osé dire usurpateur.)

C'est à M. de Talleyrand qu'on doit toutes ces belles choses sous lesquelles il y a quelque chose de caché. On le verra quand la mine sautera.

— D'après un rapport de Hussein-Pacha, publié par le *Moniteur Ottoman* du 28 avril, que nous recevons par voie extraordinaire, l'armée de l'Anatolie se compose de 60.000 hommes de toutes armes et 150 bouches à feu. Les différentes brigades sont accompagnées de 3.000 ouvriers munis d'outils.

GRAND-DUCHÉ DE BADEN, 20 mai. — On sait que le tribunal d'appel a déclaré nulle une saisie opérée à Fribourg sur un des numéros du *Freisinnige* ; le gouvernement mécontent de cet acte de justice, a défendu à l'avenir aux régences des cercles de se désister des poursuites contre la presse, sans une autorisation spéciale du ministre de la justice.

HESSE-ÉLECTORALE. — Cassel, 24 mai. — Depuis la nomination du nouveau ministre de la justice M. Hassenpflug, jeune homme très-opposé aux intérêts populaires, on remarque dans cette ville une irritation toujours croissante. Le mécontentement trouve des organes jusque dans la chaire évangélique.

PRUSSE. — Berlin, 20 mai. — On attend très-incassablement ici la fameuse danseuse Taglioni et M. Meyerbeer, qui montera lui-même son opéra de *Robert le Diable*.

GRAND-DUCHÉ DE BADEN, 24 mai. — La Prusse, la Bavière rassemblent sur les bords du Rhin des cordons sanitaires, mais on ne sait si c'est contre le choléra asiatique ou contre le choléra européen dont le siège n'est pas dans les organes du corps, mais dans ceux de l'esprit. En attendant, la situation de la France est déplorable ; divisés par cent partis sans chefs, les Parisiens pourraient bien se réveiller un jour, surpris de n'avoir ni monarchie, ni république.

Neuchâtel, 18 mai. — M. Meuron, l'un des auteurs de la dernière révolution suisse, illégalement arrêté sur le territoire de Vaupes, reconduit à Neuchâtel, puis condamné à mort par le tribunal militaire, vient d'apprendre la confirmation de ce jugement par la justice ordinaire. A cette nouvelle il a écrit une lettre au maire de Neuchâtel, où il déclare qu'il renonce à attendre sa grâce du roi. Le bruit se répand de la possibilité d'une émeute pour le délivrer.

— On mande de Wissembourg, 23 mai, que l'ordre a été donné aux maires des frontières d'Allemagne : que, si après le 27 (après la fête de Hambach) des réfugiés allemands entraient sur le territoire français, les autorités devraient les traiter à l'égard des Polonais, et leur accorder tous les secours dont ils auraient besoin.

Variétés.

POÉSIES ET POÈMES,

Par Polydore BOUNIN (*).

Pourquoi la poésie est-elle un rôle ? Je ne voudrais pas même que cette faculté de l'âme, si pleine de suavité et parfois si énergique, pût s'appeler talent ; car une telle puissance de langage ne saurait avoir de véritable application que pour les sentiments nobles et tendres ou les élans passionnés. Hors de ces différentes phases, je ne comprends plus les vers. La vie bourgeoise peut-elle devenir poétique même sous une forme cadencée ?

Si la poésie était un bonheur et non une prétention, elle ne se produirait que sous le pouvoir d'une impression réelle, dont la magie se transmettrait tout entière. Je sais bien qu'au lieu d'un *in-octavo*, l'existence la mieux remplie ne créerait souvent que quelques pages de vers ; mais des pages indestructibles, empreintes de toute la force du sentiment qui les eût dictées ou de l'émotion qui eût surabondé dans l'âme du poète ; et ce miroir de ses sensations les réfléchirait brillantes et pures même après leur paroxysme. La poésie me semble la seule manière de fixer ces éclairs rapides d'imagination et du cœur, et non le moyen de colorier les sujets d'un tableau froidement dessiné d'avance.

En lisant l'ouvrage de M. Polydore Bounin, on peut appliquer la vérité de mon observation en distinguant aisément ce qu'il a senti de ce qu'il a fait ; sa petite pièce intitulée *Pensée* en est une en effet, et très-heureusement rendue ; celle *Aux Rois étrangers*, toute brillante de la vraie lumière, dévoile son cœur d'homme avec ses croyances et porte la conviction qui l'inspira. L'expression en soutient très-bien la couleur, qui toujours plus vigoureuse se complète ainsi :

Mais à des rois pourquoi jeter des paraboles ?
Ont-ils jamais compris la menace en symboles ;
Les malheureux ! — Ce qu'il leur faut
C'est un hideux réveil engloutissant leur rêve,
C'est d'un peuple orageux la houle qui s'élève,
C'est la leçon de l'échafaud !

Ses vers à sa mère sont peut-être les meilleurs ; la pensée

(*) A Marseille, chez Camoin, Chaise, Faissat aîné, libraires ; à Lyon, chez Midlan, libraire, rue Lafont.

en est poétique, neuve, et passe dans l'âme du lecteur comme une de ses propres sensations ; son cœur était de moitié dans cet œuvre. Dans son *Rendez-Vous*, il n'approche jamais le but. Peut-on vouloir raconter ces moments de la vie qui sont sans paroles et qu'on profane en essayant de les saisir avec des mots ? Je n'en ai pas compris la portée, et à force d'analyser les différents mouvements qu'il suppose au cœur d'une femme, il l'entortille dans un monologue dégoûtant. Il a beau dire :

Comme les Juifs sur Dieu, je crache sur la vie,

j'aimerais mieux qu'il le voilât.

La férocité du serment de l'épouse est combinée à froid ; c'est le sujet fade et rebattu d'une tromperie de femme, assaisonné de la colère habituelle du mari, qui parle longtemps de lui présenter un poignard au bout d'une fleur et ne la tue que parce qu'il le lui a promis.

Quant à son poème de la croix de Chêne, il me présente jusqu'à la fin une lutte longue et pénible entre la rime et la prose, dont celle-ci sort victorieuse et torturée. On voit d'abord, au travers d'un orage, l'héroïne Laure de Montbrun, gravissant, avec ses fils, la montagne escarpée sur le sommet de laquelle elle compte les étrangler pour les soustraire aux supplices de l'enfer, dont le père Anselme lui a si souvent présenté l'image. Léopold, son mari, troublé par son absence, questionne les serviteurs, qui lui répondent les balivernes d'usage ; puis il demande du feu dans sa chambre (ce qui est beaucoup plus naturel que poétique) et parcourt un roman nouveau, agité néanmoins d'un noir pressentiment à la vue d'un Christ suspendu près de sa couche et qui est noir aussi, c'est sans doute pour l'application de ces deux vers :

Croyez, doux voyageurs, croyez à mes discours ;
Non, les pressentiments ne trompent pas toujours.

Laure rentre au point du jour, les yeux hagards, les vêtements en désordre. « Qu'as-tu fait de mes fils », demande Léopold ? Je ne sais trop ce qu'elle répond, quand tout-à-coup l'auteur vous transporte devant la cour d'assises.

LE JUGE.
Madame, votre nom.
LAURE.
Laure Montbrun.
LE JUGE.
Vingt-six ans.
LAURE.
Vingt-six ans.
LE JUGE.
Votre état ?
LAURE.
Mon état ? ce langage
Me semble bien hardi de quelqu'un d'étranger.

Après une accusation dans les règles, ou pour ne pas déroger à son caractère, le juge répond à ceux qui la croient innocente :

Hélas ! je voudrais bien
Messieurs, de votre avis pouvoir faire le mien.
Il réfléchit un instant et ajoute :
Qu'on apporte les corps !

Pendant que les sbires y procèdent, le père Anselme essaye de calmer l'égarement de Laure, dont la réponse dévoile toute l'influence du prêtre dans l'action qu'elle vient de commettre. On apporte les corps toujours avec une rime au bout, et ce spectacle, dont la description n'a pas même le mérite des atrocités à la mode, agit néanmoins sur l'esprit de l'âme, qui recouvre ses sens pour mesurer l'étendue de son malheur. Heureusement qu'elle meurt aussitôt. Sans cela je ne sais trop ce que l'auteur en eût fait. Le père Anselme, qui est là pour consoler le patient quel qu'il soit, entame un petit exorde que l'autre interrompt violemment en lui imposant silence. Le prêtre, qui n'entend rien céder des droits de son métier, lui crie, de cette voix caverneuse de l'église :

Courbe-toi, courbe-toi, blasphémateur ! — La croix !
LÉOPOLD.
Tu le veux donc, eh bien ! qu'il périsse, ce bois.

A ces mots il renverse la croix, la brise, et, montrant les lambeaux au prêtre stupéfait, il ajoute :

Vois-tu comme mes mains
Ont fait ce signe hideux, eh bien ! ma rage est prête
A te broyer ainsi, scélérat !

LE PRÊTRE.
Qu'on l'arrête !
Juges, qu'attendez-vous ? avez-vous oublié
Que pour le sacrilège il n'est point de pitié.

Mais Montbrun, décidé à ne lui donner aucune satisfaction, se précipite dans les flots.

Quelques jours après, son cadavre est retiré par des pêcheurs qui sollicitent d'abord l'église de rendre à Montbrun les derniers devoirs ; dans la conséquence de son caractère, le prêtre refuse emphatiquement la sépulture au profanateur ; on tente la même démarche auprès des autorités civiles.

Mais l'imbécile cœur des hommes du midi,
Sous des dévotes mains s'est trop abâtardie.
Le marinier me dit : Passons-nous d'eux...

Et la tombe fut creusée sur la plage par des mains amies.

Je ne comprends pas si la moralité de la fable est d'inspiration l'horreur du sacrilège, afin d'être enterré, sans difficulté par l'église, ou de démontrer la possibilité de s'en passer.

J.

Annonces judiciaires.

(10269) VENTE AUX ENCHÈRES,
D'un bâtiment ou baraque, construit en bois, briques et plâtre, situé au Champ-d'Asile, cours Lafayette, commune de la Guillotière.
Le vendredi six juillet mil huit cent trente-deux, à dix heures du matin, par le ministère d'un commissaire-priseur, et sur le lieu où se trouve la baraque à vendre, il sera procédé à l'adjudication aux enchères de la baraque sus-indiquée, saisie au préjudice du sieur François, cabaretier auditeur, en vertu d'un jugement du tribunal de commerce de Lyon, laquelle se confie, au nord, par ledit cours Lafayette, sur lequel elle a une porte et trois ouvertures ; au midi, par un jardin ; au levant, par la baraque du sieur Platié ; et au couchant, par celle du sieur Gardel.

Cette vente sera faite au comptant, et aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges qui sera dressé et déposé dans le cabinet de MM. les commissaires-priseurs, à Lyon, quai Port-du-Temple, n° 42, où on pourra en prendre connaissance avant le jour de l'adjudication.

(10182 2) VENTE AUX ENCHÈRES,
D'une maison ou baraque formant trois petits corps de bâtiment, situés aux Brotteaux de Lyon, rue Madame, commune de la Guillotière.

Le mardi dix-neuf juin 1832, à dix heures du matin, par le ministère d'un commissaire-priseur, et sur les lieux où se trouvent les objets ci-après indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères d'une maison ou baraque, composée de trois petits corps de bâtiment, construite en bois, briques et chaux ; couverte en tuiles creuses, formant caves, rez-de-chaussées, premier étage et grenier, confinée, à l'occident, par la rue Madame ; à l'orient, par le manège de M. Henri ; au midi, par une baraque et un jardin du sieur Guilloud ; et au nord, par la maison Edel ; le tout occupé par le sieur Guilloud, et construit par le sieur Dost, mécanicien, au préjudice duquel ils ont été saisis, sur un terrain loué par le sieur Gautin.

Cette vente sera faite au comptant en vertu de deux jugements du tribunal de commerce et d'un jugement du tribunal civil de Lyon, sous leurs dates et en forme.

Annonces diverses.

(10251 2) Le mardi cinq juin mil huit cent trente-deux, il sera procédé, par le ministère de M^e Couet, notaire à Lyon, et dans les bâtiments de la propriété, à la vente en totalité ou en détail, d'une maison de campagne, située à St-Didier au Mont-d'Or, composée de bâtiments de maître et de cultivateur, et de 35 bicherées de fonds en jardin, verger, terres, prés et vignes.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter avant l'adjudication, audit M^e Couet, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 1.

(10227 2) A vendre. Belle propriété, située à Tournus (Saône-et-Loire), de la contenance de 59 hectares 47 ares en terres, vignes et prés, avec bâtiments de maître et de cultivateur, avec cheptel.

S'adresser à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

(10228 2) Grand assortiment de porcelaine pour tout ce qui concerne le service de table et limonadiers, à des prix très-modérés, quai Villeroi, n° 2.

(2) A vendre. — Une jolie jument de selle très-bien dressée, pouvant convenir à un officier d'infanterie. S'adresser, de 6 à 8 heures du matin, et de 3 à 6 heures du soir, cours Lafayette, maison Coste, n° 2.

(10217 5) A vendre pour 9.000 fr. Une maison à Irigny, avec jardin de deux bicherées, clos de murs ; les bâtiments peuvent aisément recevoir deux familles ; la vue est superbe.

— A vendre pour 42.000 fr. Une maison à Lyon, de construction nouvelle ; son revenu, qui est de 3.000 fr. par an, serait garanti par hypothèque pendant plusieurs années.

S'adresser à M^e Couet, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 1.

(10272 2) A vendre de suite. Mobilier et ustensiles à l'usage d'une auberge, et un grand hangar servant de remise.

S'adresser à la Guillotière, Grande-Rue, n° 106.

(10247 2) On demande un écrivain-lithographe pour gérer une lithographie en pleine activité.

S'adresser à MM. Robert et C^e, papetiers, rue de la Gerbe, n° 2.

(5) Le microscope solaire, qui a paru aux montagnes Russes, il y a environ douze ans, commencera ses exercices le dimanche 3 juin. L'avantage de ce microscope est de recevoir, à toute heure du jour, l'image du soleil dans toute l'intensité de lumière qu'on peut obtenir de cet astre, avantage que ne peut avoir plus de quelques minutes un pareil instrument simplement adapté à la muraille d'une maison.

L'appareil où se feront voir les superbes effets de cet instrument, sera placé place Bellecour, derrière le corps-de-garde en-dehors des banquettes. Dans le même local sera encore disposé un petit appareil pour, en moins d'une minute, faire le portrait de profil que trace sur un papier tant le soleil que le jour ordinaire.

Bourse de Paris. — 29 mai 1832.

	er Cours.	plus haut.	plus bas.	dernier.
Cinq pour 100 au comptant.....	97 40	97 40	97 20	97 40
— fin courant.....	97 50	97 50	97 25	97 50
ESCOMPTE 1831 au comptant.....	98	"	"	"
— fin courant.....	"	"	"	"
Quatre pour 100 au comptant.....	"	"	"	"
Trois pour 100 au comptant.....	70 70	70 85	70 60	70 85
— fin courant.....	70 70	70 90	70 60	70 75
ACTIONS DE LA BANQUE.....	1695	"	"	1695
RENTE DE NAPLES au comptant.....	82 60	83	82 60	83
— fin courant.....	82 70	83	82 70	83
CORRÈS.....	"	"	"	"
ESPAÑE. Emprunt royal.....	79 1/4	"	"	"
— fin courant.....	"	"	"	"
— Rente perpétuelle.....	58 7/8	"	"	"
— fin courant.....	"	"	"	"
QUATRE CANAUX.....	1025	"	"	"
CAISSE HYPOTHÉCAIRE.....	530	"	"	"
ESCOMPTE D'HAÏTI.....	210	"	"	"
ESCOMPTE ROMAIN.....	33 1/2	"	"	"
ESCOMPTE BELGE.....	77 1/2	"	"	"

Anselme Pctetin.

Lyon, imprimerie de BRUNET, Grand-rue Mercière, n° 44